Séance du jeudi 12 juillet 2007

L'an deux mil sept, le douze juillet, à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Jean-Claude LAMPE.

<u>Présents</u>: Jean-Claude LAMPE, Patrick DAHLEM, Denis RONSEAUX, Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX, Marc DEBRIGODE, Honorine BACARISSE, Pierre CARRE, Gérald MABILE.

Absents excusés: Fabrice PROBST, Christian CHAZAL.

1 – DELIBERATIONS.

n° 25/2007 : Prêt à moyen terme pour les travaux de réhabilitation de la mairie.

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres présents du projet d'emprunt envisagé pour les travaux de réhabilitation de la mairie et de la salle des fêtes. Les travaux s'élèvent à 420 000 euros, frais d'architecte et maîtrise d'œuvre inclus.

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré :

Déterminent comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant des travaux : $420\ 000\ €$ Subventions : $95\ 210\ €$ Autofinancement : $124\ 790\ €$

Emprunt sollicité au crédit agricole prêt moyen terme : 200 000 €

Et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25 rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 200 000 euros, à taux fixe de 4,72 %, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 15 ans à partir d'octobre 2008 par périodicités trimestrielles.

Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits et débits correspondants.

Prennent l'engagement au nom de la collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur le Maire, Jean-Claude LAMPE, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

n° 26/2007 : Loyer salle des fêtes.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide le tarif de location de la salle des fêtes comme suit :

une journéeweek-end150 euros200 euros

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 27/2007 : Loyer du logement communal.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité.

Décide de fixer à 650 euros par mois, le montant du loyer du logement communal.

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération

$\underline{n^{\circ}~28/2007}$: Modification des statuts de la communauté de communes Champagne Vesle.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 mars 2006 portant modification des statuts et de la définition de l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 34/2007 en date du 28 juin 2007 de la Communauté de Communes Champagne Vesle décidant d'ajouter à son article 4-2 de ses statuts (objet et compétences – à titre obligatoire) la compétence suivante :

- les zones d'activités économiques inférieures à 20 ha pourront être déclarées d'intérêt communautaire à la demande de la commune et sous réserve de l'acceptation de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 1 voix contre,

EMET un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes Champagne Vesle conformément à sa délibération n° 34/2007 en date du 28 juin 2007, **APPROUVE** en conséquence les statuts modifiés annexés à la présente délibération.

2 – REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES ET RESPONSABLES DE LA SALLE.

Monsieur LESUEUR fait lecture du règlement de la salle des fêtes. Les conseillers relèvent certains points à modifier : les réservations ne pourront pas se faire par Internet mais directement au secrétariat de la mairie, les tarifs (voir délibération ci-dessus). Le tennis ne rentre pas dans la location de la salle. Toutefois, le terrain situé derrière le foyer communal, n'étant pas pour l'instant aménagé, est interdit au public pour des raisons de sécurité. C'est pourquoi en attente de cette aire, le terrain de tennis pourra être utilisé en laissant la priorité aux habitants de Courcelles-Sapicourt désireux d'y jouer.

Les responsables de la salle seront Jacky LESUEUR, Gérald MABILE et Honorine BACARISSE. Ils auront en charge la remise des clés au locataire, ainsi que l'établissement de l'état des lieux avant et après la location, signé des deux parties.

<u>3 – DEVIS PLOMBERIE POUR LE GAZ.</u>

Monsieur le Maire fait lecture du devis d'une société concernant la réalisation d'une installation propane pour une cuisinière ainsi que divers travaux de plomberie. Il s'agit de mettre en place un kit propane de sécurité côté extérieur de la mairie, avec inverseur, détendeur, indicateur de niveau et 2 lyres propane en attente pour les bouteilles. En ce qui concerne la plomberie, il s'agit de modifier la canalisation en plomb qui est alimentée par une source ainsi que la mise en place d'un regard béton.

Monsieur DAHLEM signale qu'il est obligatoire, suite à la mise en place du gaz, d'installer une ventilation dans la cuisine. Monsieur le Maire se charge de faire procéder à la mise en place de cette dernière.